

COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS

Compte-rendu du

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 28 janvier 2021

Présents : RUBEUS Saïg, LE BALC'H Pauline, LE GALL Pascale, LAGADEC Gaëlle, LE GUEN Laure, LE FOLL Arnaud, LE GUEN Didier, LOZAC'H Séverine, DUEDAL Maryline, CHAVANON Christophe, PICHOURON Françoise, LE GUYADER Béatrice, GRELLEPOIX Nicolas, LE CREFF Yvon, LE GALL Jean-François.

Secrétaire de séance : Yvon LE CREFF

- Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité le conseil municipal approuve:

- la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal à temps complet

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : responsable du service technique la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

La modification du tableau des emplois sera effective à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

- Institution du temps partiel et modalités d'exercice

Le Maire rappelle que les personnels peuvent demander, sous certaines conditions, à exercer leurs fonctions à temps partiel. Le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Le temps partiel peut être de droit lorsqu'il est demandé pour des motifs familiaux (élever un enfant, donner des soins à un parent ou à un enfant) ou bien il peut être accordé sur autorisation et sous réserve des nécessités de service.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'institution du temps partiel dans la collectivité suivant les modalités fixées par délibération à compter du 1^{er} février 2021.

- Convention RASED

Le Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED) qui intervient sur nos communes comporte deux postes. L'un est localisé à Belle-Isle-en-Terre pour le soutien psychologique, l'autre est basé à Plouaret pour le soutien pédagogique.

Pour assurer le fonctionnement de ces deux volets RASED, il a été décidé par les pouvoirs publics que chaque commune participe à hauteur de 1€ par enfant scolarisé dans les écoles publiques pour l'enseignant€ et autant pour le psychologue.

Pour l'année 2019/2020 les effectifs pour la commune étaient de 36 enfants et pour l'année 2020/2021 34 enfants. Aucune subvention n'avait été versée en 2019/2020.

La subvention de la commune s'élève donc pour 2019/2020 à 36€ et pour 2020/2021 à 34€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention

- - Renouvellement ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 3 abstentions (certains élus déplorent qu'un seul établissement bancaire ait été consulté), autorise le maire à signer la proposition du Crédit Agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 300 000,00€

- Convention avec Lannion Trégor Communauté pour la gestion de l'assainissement collectif

Dans le cadre de la convention de mise à disposition des services entre LTC et la commune de LOGUIVY-PLOUGRAS en date du 26/03/2014 et reconduite annuellement, le Maire propose de facturer 1667.00€ à LTC pour les renseignements aux abonnés et l'entretien autour de la station d'épuration.

Le Maire informe également le conseil que la station sera curée au mois de mars et que les boues seront destinées au compost.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le conseil municipal.

- Ti Jikour : désignation d'un délégué titulaire et suppléant

Cette question a déjà été votée au conseil municipal du 28 Juillet 2020.

Béatrice LE GUYADER est déléguée titulaire avec pour suppléant Jean-François LE GALL.

- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Dans le cadre de l'achat d'un nouveau columbarium pour le cimetière, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de la société Sodigranits et décide d'acheter deux lots de cinq cases pour un montant **unitaire** de 1868.00 HT soit 2241.60€ TTC. Le conseil municipal valide également à l'unanimité l'achat de deux dalles chez Périn Groupe pour un montant de 175.90€ HT soit 240.08€ TTC

Dans le cadre du renouvellement du parc informatique de la mairie le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition de la société Iliane de Brest pour un montant de 1794.00€ HT soit 2152.80€ TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité décide donc d'inscrire la somme de 5000,00€ à l'opération 199 nouveau cimetière et 2500.00€ à l'opération 140 informatisation de la mairie.

- Demande de DETR pour le parking de l'école

Le conseil Municipal par 11 voix POUR, 3 voix CONTRE et 1 ABSTENTION valide la demande de DETR pour les travaux d'aménagement du parking de l'école. Le montant des travaux est estimé à 115 000,00€ HT. Le taux de subvention serait de 35%.

Les élus de l'opposition déplorent le manque de concertation concernant ce projet qui aurait dû être validé par la commission travaux. Le Maire rappelle que le projet n'est pour l'instant pas abouti et qu'il s'agit seulement de demander une subvention sur la base de l'enveloppe estimative faite par LTC

- Questions diverses

Syndicat d'eau de traou Long

Le Maire demande à maryline DUEDAL et Arnaud LE FOLL d'adresser un courrier de démission de leurs postes de délégués au syndicat, ce qu'ils refusent étant donné qu'ils n'ont pas donné leur accord pour cette nomination.

Le Maire propose que Pauline LE BALCH et Saïg RUBEUS soient nommés délégués à leur place.

Veilleur mission locale

Cette question a déjà été mise à l'ordre du jour du conseil du 28 Juillet 2020 : Françoise PICHOUROU est déléguée titulaire et Béatrice LE GUYADER déléguée suppléante.

Vente du tracteur DEUTZ

Le Maire propose de mettre à la vente le tracteur DEUTZ, dont les services techniques n'ont plus l'utilité, à la vente sur des sites dédiés. Cette proposition fait l'unanimité.

Hangar QUELEN

Le maire propose au conseil municipal de mettre à la cession pour l'euro symbolique le hangar QUELEN sous condition d'un débarrassage intégral des matériaux. Cette proposition fait l'unanimité.

Formations bénévoles de la bibliothèque

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le remboursement des frais kilométriques au profit des bénévoles de la bibliothèque qui doivent se rendre en formation.

Subventions bibliothèque

Séverine LOZAC'H informe le conseil que dans le cadre du plan de relance, des subventions existent pour l'achat de livres pour la bibliothèque à hauteur de 70% pour une dépense minimale de 6500,00€ (livres spécialisés).

Organisation d'une permanence pour la prise de rendez-vous pour la vaccination COVID

Le Maire,
Jean-François LE GALL